

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-0/02

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur :

OBJET : Vœu relatif au projet de loi portant nouvelle organisation du marché de l'électricité.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Règlement intérieur du Conseil général, notamment dans son article 66,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'émettre le vœu suivant :

CONSIDERANT que le projet de loi « NOME » va obliger EDF à céder 25 % de sa production d'énergie pour permettre à de grands groupes privés d'accéder aux marchés de l'énergie ;

CONSIDERANT que cela va engendrer, selon la Commission de Régulation de l'Energie, une augmentation mécanique des tarifs de 25 % d'ici 2015 ;

CONSIDERANT que cela aura pour conséquence directe d'accroître la précarité énergétique de milliers de Seine-et-Marnais ;

CONSIDERANT que cela va provoquer un appel renforcé au Fonds Social de l'Habitat qui est sous la responsabilité des Départements ;

CONSIDERANT que cela aura un impact significatif sur le budget du Département ;

L'Assemblée départementale demande au gouvernement de préciser :

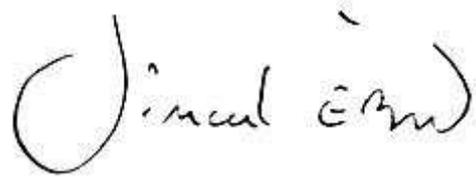
Quelles obligations auront les nouveaux opérateurs pour mettre en place une tarification sociale garantissant la fourniture d'énergie aux personnes et aux familles qui ne disposent pas de ressources nécessaires ?

Quel dispositif est envisagé pour permettre aux usagers de bénéficier de l'automatisme des tarifs sociaux de l'électricité ?

Quelles dispositions seront prises pour compenser la hausse de la facture énergétique des collectivités causée par cette nouvelle loi à l'heure où le gouvernement réduit leurs dotations ?

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ